



HAL
open science

Penser la surdit . L'histoire du sourd de Chartres et l'empirisme des Lumi res

Marion Chottin

► **To cite this version:**

Marion Chottin. Penser la surdit . L'histoire du sourd de Chartres et l'empirisme des Lumi res. Dix-Huiti me Si cle, 2018, 50, pp.323-341. 10.3917/dhs.050.0323 . hal-03381130

HAL Id: hal-03381130

<https://hal.science/hal-03381130>

Submitted on 21 Oct 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destin e au d p t et   la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publi s ou non,  manant des  tablissements d'enseignement et de recherche fran ais ou  trangers, des laboratoires publics ou priv s.

DIX-HUITIÈME SIÈCLE

n° 50 2018



Les lieux de l'art

PENSER LA SURDITÉ L'HISTOIRE DU SOURD DE CHARTRES ET L'EMPIRISME DES LUMIÈRES

En 1703, dans l'*Histoire de l'Académie royale des sciences*, Fontenelle publie une bien curieuse histoire – celle d'un « évènement singulier, peut-être inouï », survenu peu de temps auparavant dans la ville de Chartres : « Un jeune homme de 23 à 24 ans, fils d'un artisan, sourd et muet de naissance, commença tout d'un coup à parler¹. » À la suite de Fontenelle, plusieurs grands philosophes des Lumières s'emparent de ce récit. Leur intérêt pour ce qui apparaît comme une sorte de miracle opéré par la nature elle-même s'inscrit dans le cadre de l'empirisme naissant, puis triomphant, du 18^e siècle européen. L'histoire du sourd qui recouvre l'audition constitue en effet le pendant de l'aveugle-né qui, en 1728, est opéré de la cataracte par le chirurgien Cheselden : dans les deux cas, un sens absent est restauré, ce qui, pour nombre de savants, constitue la situation idéale pour observer la façon dont l'esprit acquiert ses idées.

Le sourd de Chartres n'est cependant pas l'exact équivalent de l'aveugle de Cheselden, car le sens de l'ouïe présente une particularité qui n'appartient pas à la vue : celle de donner accès au langage oral, qui est ce par quoi se fait généralement l'entrée dans la culture. C'est la raison pour laquelle la plupart des textes qui nous occupent considèrent le sourd de Chartres comme une incarnation de l'homme à l'état de nature. À ce titre, il paraît plus proche de deux autres figures qui passionnent les penseurs des Lumières, l'enfant abandonné et le sauvage. Cependant, lui seul semble à même de résoudre le problème suivant² : un homme sans parole

1. *Histoire de l'Académie royale des sciences*, Paris, Imprimerie royale, 1703, p. 18.

2. Doué de parole, le sauvage, pas plus que le dit civilisé, n'a le souvenir de son existence pré-langagière et l'enfant abandonné avant d'avoir appris à parler

possède-t-il des idées qu'il n'a pas les moyens d'exprimer, ou bien est-il tout bonnement incapable de penser ? Autrement dit, peut-on penser sans les mots ?

Jørn Schøsler³ a montré que les enjeux de ce problème ne sont rien de moins que l'existence de l'âme, et, par suite, celle de Dieu : si un homme sans langage est un homme sans pensée, alors il est aussi un homme sans âme, au sens (religieux) de substance pensante et divinement créée. D'après Fontenelle, l'histoire qui nous occupe permet de fournir une réponse globalement négative à cette question : parce que le sourd de Chartres, interrogé par des théologiens, décrit une vie passée « purement animale », il s'ensuit que « [l]e plus grand fonds des idées des hommes est dans leur commerce réciproque » (ouvr. cité, p. 19).

Cependant, nous n'aborderons pas cette histoire comme un (simple) moyen susceptible de trancher, ou à tout le moins de traiter le problème des rapports langage/pensée⁴ : nous l'envisagerons plutôt comme un prisme révélateur des philosophies de la surdité du siècle des Lumières. Plus précisément, nous tenterons d'établir qu'elle a été l'occasion, pour les philosophes empiristes, de produire un concept de surdité susceptible de conduire à la généralisation de l'instruction des sourds au moyen du langage gestuel⁵.

Le sourd de Chartres d'un point de vue rationaliste

Il s'agit ici de présenter le ou plutôt les concepts philosophiques de surdité produits à l'occasion de l'histoire du sourd de Chartres par un ensemble de penseurs qui contestent les conclusions de Fontenelle et surtout de Bayle, pour lequel l'ignorance que mani-

n'accède pas au langage.

3. « Sensualisme et apologétique : l'enjeu métaphysique du sourd et muet de Chartres », *Studies on Voltaire and the eighteenth century*, n° 12, Oxford, Voltaire Foundation, 2001, p. 113-120.

4. Sans se limiter à l'histoire du sourd de Chartres, Raphaël Ehram, dans un très bel article (« Représentation des sourds et muets et fonctions de la parole de Descartes à Kant », *Archives de Philosophie*, n° 4, Paris, Centre Sèvres, 2012, p. 643-667), adopte une telle méthode.

5. Voir Andrea Benvenuto, *Qu'est-ce qu'un sourd ? De la figure au sujet philosophique*, thèse de doctorat, Université Paris 8 Vincennes-Saint-Denis, 2009, p. 108.

féta le jeune Chartrain en matière de religion (celui-ci n'aurait eu, avant de recouvrer l'audition, aucune idée de Dieu, de l'âme, ou de la distinction du bien et du mal) prouve que ces notions ne correspondent à aucun être réel⁶. Ces penseurs sont des philosophes rationalistes, au sens où ils partagent la thèse selon laquelle l'âme humaine, créée par Dieu, possède des idées de manière innée. Or, cette affirmation les conduit à déployer des conceptions tout à fait positives de la surdité.

Le sourd possède les idées et les facultés proprement humaines à l'état virtuel.

Par « sourd », nous désignons, comme nos auteurs, l'individu non entendant qui n'a reçu aucune éducation – en l'occurrence, le sourd de Chartres abstraction faite de tout commerce avec les hommes. Ainsi, pour plusieurs rationalistes des Lumières, le jeune Chartrain, dans cet état, possédait nécessairement les mêmes idées abstraites (et non seulement concrètes comme l'affirment Fontenelle et Bayle) que les autres hommes. Seulement, de telles idées innées requièrent selon eux d'être actualisées. C'est pourquoi le jeune Chartrain menait, selon le texte de l'Académie des sciences, « une vie purement animale ».

Défendre une telle conception revient à critiquer l'histoire du sourd de Chartres, en mettant en question non pas tant sa véracité que la pertinence de l'intervention des théologiens qui questionnèrent le jeune homme. Pour Jean Henri Le Maître, ministre de l'Église française de Bayreuth dans les années 1730, si ceux-ci s'y étaient bien pris, le jeune Chartrain « aurait bien reconnu une Loi antérieure gravée dans sa conscience, et un législateur qui en est l'auteur⁷ ». Dans le même texte, Le Maître revient sur l'un des arguments possibles en faveur de l'innéité des idées : les signes dont la plupart des hommes revêtent leurs idées, à savoir les mots, n'entretiennent aucun rapport de ressemblance avec ces idées. Par conséquent, ils sont les fruits de conventions humaines, lesquelles

6. Voir Pierre Bayle, *Réponses aux questions d'un provincial* (1706), dans *Œuvres diverses*, t. 3, La Haye, Compagnie des Libraires, 1737, p. 943-944.

7. Jean Henri Le Maître, « Relation d'un peintre sourd et muet de naissance », dans *Bibliothèque germanique*, t. 23, Amsterdam, Pierre Humbert, 1732, p. 131-132.

supposent la priorité des idées sur leurs signes. Les idées sont donc innées, et il est parfaitement possible de penser sans les mots.

Si la possibilité de la pensée sourde est par là même attestée, sa réalité, cependant, ne l'est pas encore. Pour ce faire, il faut que les sourds, comme les entendants, non seulement possèdent un langage, mais encore que les signes dont celui-ci est constitué soient arbitraires. Or, sur ce point, l'histoire du sourd de Chartres est proprement insuffisante. Elle reste muette sur la façon dont celui-ci communiquait avec ses proches. Surtout, elle décrit un individu qui n'exprimait guère de pensées avant de recouvrer l'audition. Elle ne permet donc pas, à elle seule, de remonter, à la manière de Descartes⁸, du langage des sourds à l'existence de leur âme.

C'est la raison pour laquelle *Le Maître*, en complément de l'histoire du sourd de Chartres, mobilise deux récits concurrents, dont les personnages principaux sont des sourds ne menant rien moins qu'une « vie purement animale ». Dans le premier, il est question d'un sourd et muet de naissance du nom de Jean-André Brendel, peintre de son état. Jusqu'à l'âge de douze ans, Brendel ne reçoit aucune éducation. Il est alors envoyé chez le peintre de la cour et confié à un théologien, qui « vint à bout de lui imprimer les principales vérités, et les devoirs essentiels de la religion » (ouvr. cité, p. 121). *Le Maître* écrit en outre que le sourd va à l'église et sait ce qu'il y fait (*ibid.*, p. 123) – tout le contraire, donc, du jeune Chartrain qui, rapporte Fontenelle, assistait certes à la messe, faisait le signe de croix et priait à genoux, mais « n'avait jamais joint à tout cela aucune intention, ni compris celle que les autres y joignaient⁹ ». Mais l'essentiel réside dans le fait que les vérités de la religion lui ont été enseignées au moyen d'un langage par gestes qu'il aurait lui-même institué. Car nous avons ici la preuve, selon *Le Maître*, que Brendel possédait en germe des idées antérieures à ces signes – et, par conséquent, que les pensées des

8. Voir René Descartes, Lettre au marquis de Newcastle, 23 novembre 1646, dans *Œuvres*, Paris, Vrin, 1996, AT IV, p. 574-575.

9. *Histoire de l'Académie royale des sciences*, éd. citée, p. 18-19. On rapprochera cette déclaration de celle de Jean Massieu, cité par Harlan Lane (*Quand l'esprit entend. Histoire des sourds-muets*, Paris, Odile Jacob, 1991, p. 33), selon laquelle la prière ne signifiait rien pour lui.

sourds outrepassent bel et bien les simples besoins qui nous sont communs avec les bêtes.

Le second récit porte sur un autre sourd et muet de naissance, nommé Weiss, et exerçant à Berne le métier de boulanger. Cette histoire ressemble à un véritable conte de fée. Weiss tombe amoureux de la fille d'un bourgeois, qui le lui rend bien. Cependant, les parents de celle-ci s'opposent à leur désir de se marier. Mais on l'examina, « et le jugea aussi prudent et sage qu'un homme qui a l'usage libre de tous ses organes ». En effet, le sourd « tenait ses comptes avec une justesse admirable sur des tablettes » et « donnait des marques d'une véritable piété » (*ibid.*, p. 136-137). À la fin Weiss et sa bien-aimée se marièrent, furent très heureux et eurent un fils, de surcroît entendant.

C'est ainsi que, motivés par un souci apologétique nullement dissimulé, des portraits tout à fait positifs de sourds surgissent dans l'histoire de la philosophie – mais encore, avec Le Maître en particulier, un morceau d'histoire des conceptions philosophiques de la surdité (*ibid.*, p. 132-133). À le suivre, les courants philosophiques présenteraient une gradation correspondant aux progrès de ces représentations : une philosophie d'inspiration aristotélicienne (ou platonicienne), qui, en raison de la consubstantialité qu'elle établit entre la pensée et la parole, conditionne la conception la plus défavorable aux sourds ; une philosophie empiriste, qui, parce qu'elle attribue aux sens le statut d'origine des idées, accorde aux sourds une pensée sensible (ou animale), et enfin une philosophie rationaliste, dont l'innéisme a pour effet de faire des sourds les égaux des entendants. Voyons à présent comment l'histoire du sourd de Chartres a suscité, toujours au sein de ce courant innéiste, une conception de la surdité plus positive encore que celle de Le Maître.

Le sourd possède les idées et les facultés proprement humaines à l'état actuel.

Autrement dit, le jeune Chartrain pensait tout aussi bien que les autres hommes avant de retrouver l'audition et ne menait certainement pas une « vie purement animale » comme le soutiennent Bayle et Fontenelle, mais aussi, à leur suite, Le Maître

et d'autres encore¹⁰. Telle est la thèse de Johann Gustav Reinbeck (1683-1741) : « On ne saurait nier, que ce sourd n'ait eu une âme raisonnable [...] et [...] la faculté de se former des idées distinctes¹¹. »

Cette position repose donc sur une critique de l'histoire du sourd de Chartres parfaitement distincte de celle de Le Maître, puisqu'elle consiste à en contester jusqu'à la véracité – non pas certes en totalité, mais en partie, savoir, celle qui concerne la condition du jeune Chartrain avant qu'il ne recouvre l'audition. Le passage du récit qui porte sur l'acquisition du langage vocal permet au contraire à Reinbeck d'étayer sa thèse : selon lui, l'aptitude du jeune sourd à comprendre les mots du langage oral atteste la préexistence en lui des idées correspondantes. Sans une âme actuellement pensante, écrit-il en effet, le sourd de Chartres « n'aurait pas pu apprendre à parler raisonnablement » (*ibid.*), ce qu'il fit bel et bien, d'après le récit de Fontenelle. L'histoire qui nous occupe contiendrait donc une contradiction : il est impossible, selon Reinbeck, que le sourd de Chartres ait à la fois appris une langue (de surcroît si rapidement) et mené une vie animale, bornée à l'expression des besoins.

Une fois départie de ses éléments manifestement contre-factuels, l'histoire du sourd de Chartres s'avère ainsi porteuse d'une conception autrement plus positive de la surdité que celles de Bayle et de Fontenelle, mais aussi de Le Maître : dans ce cadre, les sourds possèdent les mêmes pensées actuelles que les entendants. Mais les philosophes rationalistes dépassent encore cette simple égalisation des conditions.

La supériorité des sourds sur les entendants

D'un point de vue épistémologique, les sourds sont supérieurs aux entendants en cela qu'ils permettent, mieux que ces derniers, d'étayer la théologie rationnelle. En premier lieu, ils constituent

10. Notamment Jean-Pierre de Crousaz (*Examen du pyrrhonisme ancien et moderne*, La Haye, De Hondt, 1733).

11. Johann Gustav Reinbeck, *Réflexions philosophiques sur l'immortalité de l'âme raisonnable*, Amsterdam et Leipzig, Arkstee et Merkus, 1744, p. 123.

rien de moins que des « preuves de la vérité de la religion¹² ». Pour Le Maître, s'il est toujours possible de suspecter les idées des entendants de n'être que de vaines chimères, transmises au fil des siècles au moyen de mots creux, le cas des sourds de naissance, dont aucune idée n'a pu être introduite de cette façon dans l'esprit, et qui, cependant, tels que Brendel et Weiss, manifestent une véritable piété, doit supprimer jusqu'aux derniers les doutes des incrédules.

En second lieu, les sourds constituent les preuves vivantes de l'immortalité de l'âme raisonnable. C'est la thèse de Reinbeck¹³, qui estime que l'innéité des idées ne fait pas pour autant de l'âme une substance susceptible de penser après la mort : l'incarnation pourrait la rendre tellement dépendante des sens qu'elle cesserait de pouvoir penser, une fois dé faite de cette corporéité. Il est particulièrement remarquable que Reinbeck, dans ce cadre, évacue le concept leibnizien d'harmonie préétablie, impuissant, selon lui, à constituer la preuve tant recherchée : simple hypothèse, celui-ci ne saurait attester l'existence d'une pensée indépendante du corps – *i.e.* indépendante du langage, lequel fait nécessairement appel au corporel. Or, les seuls hommes à manifester une pensée sans langage sont les sourds : eux seuls viennent donc prouver que l'âme, après la mort, peut demeurer, et demeure sans doute pensante. Aux aveugles matérialistes de Diderot s'opposent donc les sourds, théistes, de Le Maître et de Reinbeck.

En outre, les sourds sont supérieurs aux entendants d'un point de vue ontologique, en cela qu'ils pensent mieux et plus vite. Par cette affirmation, Reinbeck dépasse de loin la position cartésienne, qui consiste à attribuer aux sourds la même raison qu'aux autres hommes. Plus largement, il renverse la hiérarchie entre sourds et entendants. Pour le comprendre, mentionnons une objection que Reinbeck se fait à lui-même : si, avant de recouvrer l'audition, le sourd de Chartres pensait comme les autres hommes, pourquoi a-t-il décrit cette période de sa vie comme une existence animale ? L'une des réponses de l'auteur est la suivante : « Pensant sans le

12. Le Maître, « Relation d'un peintre sourd et muet de naissance », éd. citée, p. 138.

13. Reinbeck, *Réflexions philosophiques sur l'immortalité de l'âme raisonnable*, éd. citée, p. 173-191.

secours des mots, il avait en un instant plusieurs idées, pour lesquelles il nous faut un certain temps avant que nous puissions les mettre au jour par ordre à la faveur des mots » (*ibid.*, p. 130). De cette différence qualitative entre l'esprit des entendants et celui des sourds, s'ensuit pour lui une différence quantitative : le jeune Chartrain a « pensé de tout temps beaucoup plus vite que nous » – il n'est donc pas étonnant « qu'il n'ait pas bien pu décrire son état précédent, ni exprimer ses anciennes idées » (*ibid.*, p. 131).

Nous avons entraperçu qu'à l'inverse, Fontenelle attribue au sourd de Chartres une pensée appauvrie, strictement relative à ses besoins. Quelle philosophie conditionna cette conception ? Si le rationalisme suscita, sous les traits de l'innéisme, une image positive de la surdité, il est vraisemblable que ce fut l'empirisme, initié par Locke et anti-innéiste, qui la dégrada.

Le sourd de Chartres d'un point de vue empiriste

Il s'agit pour nous d'évaluer cette hypothèse, à travers l'examen de trois concepts négatifs de surdité que l'histoire du jeune Chartrain occasionna. Nous constaterons que l'approfondissement de l'empirisme au cours du siècle des Lumières produit une dévaluation progressive des représentations philosophiques de la surdité.

Le sourd est privé des seules idées issues de l'ouïe.

Telle est la conception qui aurait dû logiquement être celle de Locke. Si les idées ne sont pas inhérentes à l'âme, mais viennent de l'expérience externe (les sensations) et interne (la réflexion), si l'esprit, donc, est originellement une « *tabula rasa*¹⁴ », un sens en moins doit équivaloir à une catégorie d'idées en moins. Héritier de Locke sur ce point, Condillac exprime parfaitement ce lien de principe à conséquence : « Prenez des créatures qui soient privées de la vue, d'autres qui le soient de la vue et de l'ouïe, et ainsi successivement : vous aurez bientôt des créatures qui, étant privées de tous les sens, ne recevront aucune connaissance¹⁵. » Selon cette perspective, l'histoire du sourd de Chartres est naturellement

14. John Locke, *Essai philosophique sur l'entendement humain* (1690), Paris, Vrin, 1998, p. 61.

15. Étienne Bonnot de Condillac, *Essai sur l'origine des connaissances humaines* (1746), Paris, Albin Michel, 1998, p. 42.

interprétée comme une confirmation du caractère adventice des idées. C'est notamment l'approche de La Mettrie¹⁶.

Cependant, dans ce cadre strictement lockéen, le défaut d'un seul sens n'engendre pas autre chose que celui des idées qui proviennent de ce sens. Toujours en possession de la vue et du toucher, le sourd accède à l'essentiel, *i.e.* aux idées de l'étendue, que ces deux sens sont les seuls à transmettre. S'il ne peut saisir les idées du grave et de l'aigu, de la quinte et de la tierce, il connaît les corps qui les produisent, objets de la philosophie expérimentale. Outre les idées de substance, le sourd peut parfaitement accéder à l'autre grande catégorie d'idées complexes, à savoir celles de modes. Il peut en effet combiner les données issues de son expérience, et obtenir des idées abstraites – telles sont celles de justice, de liberté, de Dieu, etc. Le sourd possède encore des connaissances, *i.e.* des rapports entre idées. Car il est doué, comme tout homme de manière innée, de facultés de l'esprit, telles que la perception, le jugement, la réflexion, nécessaires à l'abstraction et à la combinaison des idées, ainsi qu'à leur mise en relation. Le sourd obtient alors, comme tout homme, ce que Locke appelle des « propositions mentales » (ouvr. cité, p. 475), ou phrases sans mots, constituées uniquement d'idées liées entre elles. En effet, pour l'auteur de *l'Essai philosophique sur l'entendement humain*, le langage constitue le simple véhicule de la pensée¹⁷. D'un point de vue lockéen, le sourd, même sans langage, ne perd donc pas grand-chose – l'on entend par là qu'il ne perd aucune part de son humanité, mais uniquement, même si ce n'est pas rien, les bénéfices du commerce des hommes.

La position de Hyacinthe Sigismond Gerdil (1718-1802), théiste et lockéen, vient confirmer ce point. C'est, selon lui, par « la voie de la sensation » et celle « de la réflexion¹⁸ » que le sourd de Chartres, comme ses semblables, acquiert toutes ses idées. Il

16. Julien Offray de la Mettrie, *Traité de l'âme* (1745), dans *Œuvres philosophiques*, t. 1, Paris, Fayard, 1984, p. 225-226.

17. Sur les nuances que Locke apporte à son propre propos, voir notre article « La liaison des idées chez Condillac : le langage au principe de l'empirisme », *Astériorion*, n° 12, 2014, § 44-45.

18. Hyacinthe Sigismond Gerdil, *Recueil de dissertations sur quelques principes de philosophie et de religion*, Paris, Chaubert, 1760, p. 137.

considère de là, en toute logique, que le jeune Chartrain « ne put acquérir, par sa guérison, d'autre idée nouvelle que la simple sensation des sons » (*ibid.*, p. 133). Celui-ci ne manquait auparavant d'aucune autre, y compris des plus métaphysiques. Gerdil retrace notamment la genèse empiriste de l'idée de Dieu, que le sourd de Chartres n'a pu, selon lui, manquer d'accomplir¹⁹.

Aussi la philosophie de Locke a-t-elle paradoxalement produit une conception de la surdité identique à la plus positive que l'on puisse trouver du côté rationaliste, savoir, celle de Reinbeck. L'opposition quant à l'origine des idées, l'expérience d'un côté, et l'âme de l'autre, peut donc ne pas produire, sur le plan anthropologique, de différences fondamentales. Cependant, le récit de Fontenelle, qui décrit l'existence du sourd de Chartres comme « une vie purement animale », s'accorde aussi difficilement avec la philosophie de Locke qu'avec la version forte de l'innéisme. Il en est tout autrement de l'empirisme requalifié.

Le sourd est en outre privé des idées générales et abstraites.

Nous entendons par « empirisme requalifié » les différentes philosophies qui succèdent à celle de Locke et qui, tout en s'inscrivant, souvent explicitement, dans son sillage, se défont progressivement de plusieurs de ses thèses. Celle selon laquelle le langage est postérieur aux idées et vient seulement les habiller constitue peut-être la première qui fut abandonnée, au profit de celle suivant laquelle les mots sont nécessaires aux idées générales et abstraites. Dans ce cadre, le sourd de Chartres, privé d'accès au langage oral, possède uniquement, outre ses facultés d'homme, les idées particulières que lui transmettent les quatre sens dont il jouit.

Bien que son récit soit relativement bref et peu argumenté, il semble bien que ce soit là, à peu de choses près, la position de Fontenelle. Les idées que le Secrétaire de l'Académie accorde au sourd de Chartres ne sont en effet pas innées, mais lui ont été transmises « par les yeux ». Concernant les idées générales et abstraites, à tout le moins celles qui touchent la métaphysique et la morale, Fontenelle écrit qu'il « ne parut pas avoir poussé ses pensées jusque-là ».

19. *Ibid.* Voir aussi Locke, *Essai philosophique sur l'entendement humain*, éd. citée, p. 236.

Rappelons ce qu'il en conclut : « Le plus grand fonds des idées des hommes est dans leur commerce réciproque » (ouvr. cité, p. 18-19) – ce qui ne signifie sans doute pas autre chose que le langage est nécessaire à la pensée spécifiquement humaine.

Sous la plume de Buffon, cette thèse est quasi explicite : « Un sourd de naissance est nécessairement muet ; il ne doit avoir aucune connaissance des choses abstraites et générales²⁰. » Dans cette optique, il s'agit donc de prendre de part en part au sérieux le récit de Fontenelle, et de ne contester ni le premier état du jeune Chartrain, ni la pertinence des questions théologiques, ni celle de ses réponses. C'est bien la force de cette posture empiriste de pouvoir rendre compte de l'ensemble de cette histoire, là où les rationalistes doivent toujours contester au moins l'un de ses aspects.

Ainsi, ce n'est pas tant la négation des idées innées que l'inversion des rapports du langage aux idées générales qui produit un changement dans le concept philosophique de surdité : dès lors que de telles idées nécessitent les mots pour se former, le sourd sans langage cesse d'être un homme au même titre que les autres, et se voit condamné à l'animalité. Cependant, une troisième forme d'empirisme – celle de Condillac – va retirer davantage encore aux « sourds et muets ».

Le sourd est en outre privé des facultés de penser proprement humaines.

Selon l'abbé, l'histoire du sourd de Chartres vient confirmer une thèse qu'il semble le premier à défendre : celle selon laquelle « les opérations de l'esprit se développent plus ou moins à proportion qu'on a l'usage des signes²¹. » Ainsi, selon lui, le langage ne conditionne pas seulement les idées générales – il est aussi indispensable à la genèse des facultés. Sans usage de signes dignes de ce nom, le sourd de Chartres n'a donc pu atteindre le stade, proprement humain, de la réflexion. Condillac semble ainsi abaisser le sourd au rang de la bête, laquelle, selon lui, n'est pas un simple corps-machine, mais possède une âme, également limitée,

20. Georges-Louis Leclerc de Buffon, *Histoire naturelle, générale et particulière*, Paris, Imprimerie royale, 1749, t. 3, p. 348.

21. Condillac, *Essai sur l'origine des connaissances humaines*, éd. citée, p. 130.

faute de langage, aux premières opérations de l'esprit (perception, conscience, attention, réminiscence et imagination).

Cependant, quelques lignes plus loin, l'abbé attribue au sourd de Chartres un embryon de réflexion : « Sa réflexion, qui n'avait pour objet que des sensations vives ou nouvelles, n'influa point dans la plupart de ses actions, et que fort peu dans les autres » (*ibid.*, p. 124-125). Ce point mérite toute notre attention. Il signifie en effet que Condillac reconnaît au sourd de Chartres un certain usage des signes d'institution – lesquels, nous l'avons dit, conditionnent selon lui la genèse de la réflexion. De fait, il écrit : « Il est vrai qu'élevé parmi des hommes, il en recevait des secours qui lui faisaient lier quelques-unes de ses idées à des signes. Il n'est pas douteux qu'il ne sût faire connaître par des gestes ses principaux besoins, et les choses qui le pouvaient soulager » (*ibid.*, p. 123).

Ces gestes sont d'une importance décisive. Si, pour Condillac, le sourd de Chartres possède des idées particulières, ce n'est pas seulement, comme l'estiment ses prédécesseurs, qu'il lui reste à disposition quatre sens, c'est aussi, selon lui, qu'il fait usage de certains gestes. Pour l'abbé en effet, les signes d'institution ne conditionnent pas seulement les idées générales et abstraites, ni même seulement les opérations de l'esprit. Ils sont encore requis pour la genèse des idées particulières. Autrement dit, il n'y a pas d'idées sans signes. C'est la raison pour laquelle, sous couvert d'un parfait accord avec Fontenelle, Condillac modifie en fait sa conclusion : « Puisque les hommes ne peuvent se faire des signes qu'autant qu'ils vivent ensemble, c'est une conséquence que le fonds de leurs idées, quand leur esprit commence à se former, est uniquement dans leur commerce réciproque » (*ibid.*, p. 129-130). « Le fonds de leurs idées » et non « le plus grand fonds », écrit Condillac. La Mettrie avait déjà rectifié de la sorte le propos de Fontenelle²², sans pour autant fournir d'explication. Condillac montre au contraire que seule la réflexion, elle-même conditionnée par le langage, peut transformer en idées les perceptions (*ibid.*, p. 130). De cette thèse inédite nous devons tirer cette conclusion : un sourd dépourvu de toute éducation, y compris, donc, des gestes exprimant ses

22. La Mettrie, *Traité de l'âme*, éd. citée, p. 226.

besoins, est par là même privé de toute idée : « [...] qu'il ne sache pas faire à propos le moindre geste pour exprimer les pensées les plus ordinaires ; vous aurez en lui un imbécile » (*ibid.*, p. 120). Un tel homme serait, tel cet « enfant élevé parmi les ours », recueilli en 1694, inférieur même aux animaux : « [...] pour se conduire d'après l'impression des cris naturels, [les ours] ont des secours qu'il ne peut avoir, et il y a apparence que l'attention, la réminiscence et l'imagination, ont chez eux plus d'exercice que chez lui [...] » (*ibid.*, p. 129).

Conséquences du point de vue éducatif

À première vue, les conceptions empiristes de la surdité paraissent défavorables à l'éducation des sourds. C'est ce que souligne Le Maître : « M. Fontenelle lui-même semble aussi vouloir combattre par son histoire la possibilité de l'instruction raisonnable d'un homme privé du secours de la parole et des livres » (ouvr. cité, p. 130). En effet, si « le plus grand fonds des idées des hommes est dans leur commerce réciproque » et si les sourds, faute du médium nécessaire, n'ont pas accès à ce commerce, il semble alors impossible de leur transmettre ces idées. Si l'on estime à l'inverse, avec les rationalistes, que les idées, aussi bien dans l'âme des sourds que dans celle des autres hommes, sont innées, semble s'ouvrir aussitôt la possibilité du progrès des connaissances. Cette dernière partie s'attachera à évaluer cette hypothèse.

L'éducation du sourd de Chartres du point de vue rationaliste

Contre Fontenelle, Le Maître défend ainsi la possibilité de « l'instruction raisonnable » des « sourds et muets ». Pour lui, leur éducation est à la fois possible, parce qu'ils possèdent des idées innées, et utile, parce que celles-ci ne sont d'abord que virtuelles. Surtout, la philosophie de Le Maître a le mérite de concevoir cette éducation d'une manière qui anticipe celle de l'abbé de L'Épée, tout en évitant le principal écueil dans lequel celui-ci est tombé – à savoir, la soumission du langage par gestes à la syntaxe de la langue française. Le Maître observe en effet que c'est « en s'accommodant à son langage » (ouvr. cité, p. 121) que le théologien auquel il fut confié enseigna à Brendel les vérités de la religion. De cette façon,

le jeune sourd apprend aussi à écrire. Loin de prôner l'apprentissage de la parole, Le Maître considère ainsi les gestes qu'emploient les sourds comme le moyen de leur éducation. Il peut ainsi soutenir que « par une attention judicieuse on peut cultiver avec un heureux succès la religion naturelle, même dans l'âme d'un muet » (*ibid.*, p. 124).

Cependant, il ne s'agit précisément pas d'autre chose. Autrement dit, dès lors qu'il s'inscrit dans une perspective apologétique, l'innéisme est solidaire d'une conception religieuse de l'éducation, laquelle a pour visée le salut des âmes. Le Maître écrit ainsi à propos de Brendel : « [i]l s'agit de développer les idées que nous avons naturellement de la divinité » (*ibid.*, p. 127). Et un peu plus loin : « [...] [i]l ne fallait [pas] exiger de lui l'exactitude de la grammaire » (*ibid.*, p. 136). Mais, selon Le Maître, « [i]l suffit qu'il se fasse entendre » (*ibid.*) – en l'occurrence, qu'il soit capable de faire sa confession de foi. Enfin, comme le souligne Harlan Lane²³, derrière le souci éducatif se dissimule souvent l'intérêt économique. Or, c'est exactement ce que dit l'histoire de Weiss le boulanger : si l'on s'est inquiété de son intelligence, ce n'est pas que l'on se souciait de sa personne, mais que ses beaux-parents redoutaient qu'« il n'engendrât des monstres, et qu'il ne fût incapable de bien gouverner une maison » (*ibid.*, p. 136) – sans doute se cachait-il, derrière cette crainte éventuellement teintée d'altruisme, celle du devenir de la dot, et plus généralement du patrimoine familial.

Encore Le Maître défend-il l'utilité de l'éducation des sourds. De son côté, Jean-Pierre de Crousaz (1663-1750), également sectateur de la conception selon laquelle les idées inhérentes à l'âme le sont de façon virtuelle, soutient que leur actualisation peut fort bien se passer de l'aide d'autrui (ouvr. cité, p. 443). Dans ce cadre, l'éducation devient superflue. Cette conséquence est aussi celle, *a fortiori*, de la version forte de l'innéisme, qui soutient que les idées du jeune Chartrain étaient parfaitement actuelles, autrement dit qu'il pensait, dans son premier état, aussi bien, voire mieux que quiconque. Ainsi, pour Reinbeck, le sourd de Chartres « apprend à parler sans instruction, et par le seul secours de l'ouïe » (ouvr.

23. Harlan Lane, *Quand l'esprit entend. Histoire des sourds-muets*, éd. citée, p. 103-104.

cité, p. 128). Il fut encore autodidacte dans son premier état, puisqu'alors il inventa son langage. « Le boulanger sourd », quant à lui, « savait calculer, quoiqu'il n'ait pas reçu la moindre leçon d'arithmétique » (*ibid.*, p. 143). Ainsi, plus l'innéisme se radicalise, et plus décroît l'utilité de l'éducatif. Surtout, quand bien même on reconnaît, avec Le Maître, qu'il est utile d'éduquer les sourds, cette éducation ne s'impose pas comme nécessaire – *i.e.* requise à leur humanisation : un sourd, dans ce cadre, est toujours doué d'une âme humaine. À l'aune des textes empiristes qui nous occupent, pouvons-nous affirmer la réciproque ? Attribuer le moins aux « sourds et muets » équivaut-il à défendre la nécessité de les éduquer ?

L'éducation du sourd de Chartres du point de vue empiriste

John Locke, le premier des empiristes, attribue à l'éducation une importance décisive. Cependant, le cadre de sa philosophie prive le sourd des seules idées issues de l'ouïe, mais nullement des idées générales et abstraites. Aurions-nous donc affaire à une pensée qui associe conception positive de la surdité et nécessité de l'éducation ? Si Locke, dans son œuvre, ne s'attache pas à la question de savoir s'il convient ou non d'éduquer les sourds, voici ce qu'il écrit au seuil de ses *Pensées sur l'éducation* : « [...] les neuf dixièmes des hommes que nous connaissons, sont ce qu'ils sont, bons ou mauvais, utiles ou nuisibles, par l'effet de leur éducation²⁴. » Le philosophe anglais n'a pour autant jamais estimé que l'éducation était requise à l'humanisation de l'homme. Cette phrase fameuse que nous venons de citer l'indique assez : ce que l'éducation détermine, ce n'est pas l'humanité entendue comme appartenance au genre humain, mais, en son sein même, la manière de l'incarner. Ce qui est parfaitement compatible avec le fait que l'homme est à même d'accéder seul aux idées générales et abstraites. Ainsi constatons-nous, sous sa plume, aussi bien un lien étroit entre refus des idées innées et importance accordée à l'éducation, laquelle décidera de la qualité des idées acquises, qu'une solidarité entre la thèse de la priorité de la pensée sur le langage

24. John Locke, *Quelques pensées sur l'éducation* (1693), Paris, Vrin, 2007, p. 49.

et une conception de l'éducation comme finalement superflue à l'humanité de l'homme.

Quoique de façon paradoxale, Gerdil applique ces thèses lockéennes au cas du sourd de Chartres. En toute logique, celle selon laquelle les voies de la sensation et de la réflexion suffisent à l'acquisition des idées les plus abstraites le conduit à réduire la portée de l'éducation (ouvr. cité, p. 128). Le paradoxe réside dans le fait que Gerdil déploie une conception de l'éducation envisagée comme maïeutique, et fait d'ailleurs longuement référence à Socrate. Son épistémologie lockéenne interdit cependant de lui attribuer la thèse platonicienne de la réminiscence, proche de celle des idées innées. Ainsi, lorsqu'il écrit que « la voix du maître [...] ne donne pas les idées, elle ne peut que rappeler son attention [*sc.* celle de l'élève] à celles qu'il a » (*ibid.*, p. 133), il ne faut pas entendre que celles-ci sont inhérentes à son âme, mais que l'élève les a de lui-même acquises, au moyen de ses facultés naturelles. Or, c'est exactement ce qu'estime Locke – d'où son injonction à considérer l'enfant comme un être de raison, et sa conception de l'éducation comme simple orientation d'une pensée auto-formée.

Mais dès lors que l'empirisme, avec Fontenelle et Buffon, en vient à soutenir que le langage est requis pour accéder aux idées générales et abstraites, *i.e.* aux idées proprement humaines, les choses changent du tout au tout : l'éducation devient, logiquement, nécessaire à l'humanisation des hommes²⁵. Cependant, est-elle possible pour tous ? C'est ce que, dans ce cadre de pensée, certains nient encore – tel le médecin Le Cat, en vertu de l'argument suivant lequel les vérités ne s'expriment qu'en parole²⁶. Pour Buffon, au contraire, si les sourds non éduqués ignorent les idées générales et abstraites, « [i] serait cependant très possible de [leur] communiquer [...] ces idées qui leur manquent, et même de leur donner des notions exactes et précises des choses abstraites et générales par des signes et par l'écriture » (ouvr. cité, p. 349). Cette affirmation, décisive, de la possibilité de l'éducation des

25. Voir Jean-René Presneau, « L'enfant sourd aux XVIII^e et XIX^e siècles : animal, sauvage ou dégénéré ? », *Surdités*, n° 2, Paris, 2000, p. 107-119.

26. Voir Claude Nicolas Le Cat, *Traité des sens* (1742), Amsterdam, Weiststein, 1744, p. 75-76.

sourds repose sur la thèse selon laquelle le langage, médium des connaissances abstraites, ne leur est pas de droit inaccessible.

Pour finir, nous voudrions montrer que c'est paradoxalement en privant les sourds « à l'état de nature » de toute idée et de toute faculté, que Condillac ouvre la voie à leur éducation au moyen de la langue des signes. Il est en effet le premier à soutenir que le sourd de Chartres avait des idées particulières parce qu'il avait à sa disposition non pas seulement des sens, mais avant tout des gestes – ce qui signifie tout à la fois qu'un sourd qui n'utilise pas de tels signes d'institution est abaissé plus bas que bête, et qu'il est capable, par le moyen des gestes, de s'élever au rang d'homme. Les pages que Condillac consacre au langage d'action le confirment²⁷.

Il est vrai que ce langage constitue, pour l'abbé, le premier de l'humanité, celui qui progressivement céda la place aux langues articulées. Il est aussi vrai qu'il est celui, dans l'*Essai sur l'origine des connaissances humaines*, de deux enfants (imaginaires) dont les pensées ne se hissent guère au-delà des besoins. Il ne faut cependant pas voir là une théorie du progrès langagier – comme si le passage du geste au mot parlé avait autorisé la complexité de la pensée. Condillac, dans cette œuvre, part de ce qui est – en l'occurrence, une diversité de langues orales – et en établit la genèse : c'est là l'unique raison pour laquelle le langage d'action est chronologiquement premier. Comme l'attestent les lignes suivantes, empruntées à l'*Essai sur les hiéroglyphes* de William Warburton, l'abbé ne conçoit pas, en 1746, les gestes comme uniquement capables de signifier de simples besoins :

L'Écriture sainte nous fournit des exemples sans nombre de cette sorte de conversation [soutenue par un discours entremêlé de mots et d'actions]. En voici quelques-uns. Quand le faux prophète agite ses cornes de fer pour marquer la déroute entière des Syriens ; quand Jérémie, par l'ordre de Dieu, cache sa ceinture de lin dans le trou d'une pierre près de l'Euphrate ; [...] quand [Ezéchiel] joint ensemble deux bâtons pour Judas et pour Israël. Par ces actions, les prophètes instruisaient le peuple de la volonté du Seigneur, et conversaient en signes. [ouvr. cité, p. 167]

Lorsqu'il publie, en 1775, son *Cours d'étude*, et y fait l'éloge de la méthode de l'abbé de l'Épée, Condillac n'exprime donc nul

27. Condillac, *Essai sur l'origine des connaissances humaines*, éd. citée, p. 165.

revirement théorique²⁸. Tout au plus, même si ce n'est pas rien, accorde-t-il désormais plus de valeur au langage d'action qu'au langage vocal. Ainsi, notre hypothèse est infirmée : loin que les conceptions rationalistes de la surdité, assurément positives, aient conditionné l'éducation des sourds par la langue des signes, ce sont bien plutôt les philosophies empiristes, précisément parce qu'elles réduisirent la surdité à l'imbécillité, qui en fondèrent la véritable nécessité, comme aussi la possibilité.

Un tel geste ne revient ni à essentialiser la surdité, ni à l'inférioriser eu égard à la norme des entendants. Il équivaut à la concevoir comme privation purement circonstancielle de la raison – c'est-à-dire comme défaut d'idées et de facultés uniquement lié à la privation d'une langue appropriée²⁹ – et, de là, à penser l'imbécillité comme bien plutôt inhérente à la société qui organise cette privation.

Si Descartes et ses successeurs ont eu le mérite de faire de l'esprit des sourds une âme au moins égale à celle des autres hommes, ils n'ont par là-même pu plaider en faveur de leur éducation,

28. Pour plusieurs commentateurs (par exemple H. Lane, *Quand l'esprit entend. Histoire des sourds-muets*, éd. citée, p. 68 ; J.-R. Presneau, « Le jeune sourd de Chartres et les philosophes du XVIII^e siècle », *Coup d'Œil*, n° 45, 1986, p. 1-8), Condillac serait passé d'un jugement pour le moins défavorable aux sourds à la reconnaissance de leur éducatibilité. Nous espérons avoir au contraire montré que 1° la conception négative de la surdité est strictement relative à l'abstraction faite de la culture. Ainsi, lorsque Condillac écrit que « [...] l'on ne doit pas attendre qu'il puisse donner aucun signe de raison » (*Essai*, p. 127), il ne traite pas du sourd de Chartres, mais de « quelqu'un qui aurait été privé de tout commerce avec les hommes » (*ibid.*, p. 125-126). 2° Cette conception négative est la stricte condition de l'idée d'éducation des sourds. Si un sourd, comme tout homme, est sans raison s'il reste isolé, il devient par là-même requis de l'éduquer. Il n'est donc pas vrai que, dans son *Essai*, « Condillac juge qu'un sourd est irrémédiablement coupé du reste des hommes » (R. Ehrensam, art. cité, p. 656). Enfin, l'abbé n'accorde pas plus au sourd de Chartres en 1775 qu'en 1746 : si, dans son *Cours d'étude*, il lui attribue explicitement la faculté de raisonner, c'est au seul sens d'aptitude à « veiller à ses besoins » (*Cours d'étude pour l'instruction du Prince de Parme*, Parme, Imprimerie royale, 1775, t. 4, p. 73), ce qu'il lui reconnaissait déjà dans son *Essai*.

29. Voir Denis Diderot, *Lettre sur les aveugles à l'usage de ceux qui voient*, dans *Œuvres philosophiques*, Paris, Classiques Garnier, 1998, p. 99 : « Faute de cette langue [tactile], [...] ceux qui naissent sourds, aveugles et muets [...] croissent ; mais ils restent dans un état d'imbécillité. »

finale­ment contingente à leur humanité. Mais concevoir les idées comme adventices ne suffit pas à rendre nécessaire l'éducation des sourds. Seul le renversement des rapports pensée/langage a pu changer la donne – à la condition de l'envisager dans toute sa radicalité : dès lors que l'on estime qu'il faut des signes pour acquérir la moindre idée, et que les gestes remplissent parfaitement cet office, l'éducation des sourds devient à la fois pensable au moyen du langage gestuel, et nécessaire à leur humanisation. Laurent Clerc, fameux sourd de la fin du siècle, décrit celle-ci en ces termes : « *L'Abbé de l'Épée* et M. l'*Abbé Sicard* sont nés, et les infortunés confiés à leurs soins régénérateurs passent de la classe des brutes dans celle des hommes³⁰. » Avant son instruction, il n'était lui-même rien de plus, selon ses propres termes, qu'un « homme de la nature » (*ibid.*, p. 10). Enfin, se récrier devant la façon dont un Condillac a conçu la surdité revient à manquer ce qu'elle représente à ses yeux – non pas un défaut d'humanité dont les entendants seraient d'emblée dotés, mais une variation de l'humaine condition. Car, sans éducation ou sans langage, c'est chacun d'entre nous qui serait moins que bête.

Marion CHOTTIN
IHRIM/CNRS-CHSPM

30. *Recueil des définitions et réponses les plus remarquables de Massieu et Clerc, sourd-muets*, Londres, Cox et Baylis, 1815, p. 4-6. Selon de l'Épée, les sourds sont des « hommes semblables à nous, mais réduits en quelque sorte à la condition des bêtes, tant qu'on ne travaille pas à les retirer des ténèbres épaisses dans lesquels ils sont ensevelis » (*La Véritable Manière d'instruire les sourds et muets* (1784), Paris, Fayard, 1984, p. 9). Voir Francine Markovits, « L'abbé de l'Épée : du verbe intérieur à la langue des signes », dans *Le Décalogue sceptique*, Paris, Hermann, 2011, p. 189. Sicard, de son côté, exprime plus nettement encore la nécessité de réduire la surdité à l'animalité dès lors que l'on veut en rendre pensable et possible la foncière humanité : « Avant cette nouvelle vie, qui est l'heureux effet de son éducation, [le sourd] n'était propre à rien ; c'était un animal féroce et malfaisant : c'est aujourd'hui un être raisonnable, propre à tout et capable de tout » (*Cours d'instruction d'un sourd-muet de naissance*, Paris, Le Clère, 1803, p. xxiii-xxiv).

TABLE DES MATIÈRES

<i>Éditorial</i>	3
------------------------	---

I. LES LIEUX DE L'ART

Fabrice MOULIN, Élise PAVY et Pierre WACHENHEIM <i>Présentation</i>	7
--	---

L'art et ses sites : la nature et la ville

José DE LOS LLANOS <i>Tivoli. Variations sur un paysage au 18^e siècle</i>	23
---	----

Marie-Claude BEAULIEU ORNA <i>Le Grand Tour comme laboratoire du paysage figuré pour John Robert Cozens et ses mécènes : aux fondements de l'inventivité</i>	41
---	----

Camilla PIETRABISSA <i>Paysages savants : les environs de Paris dans les arts graphiques et les guides imprimés</i>	57
--	----

Sigrid DE JONG <i>La ville in situ : de Londres à Paris, entre spectateur et concepteur</i>	71
--	----

Exposition, diffusion, circulation

Pamela BIANCHI <i>Les espaces alternatifs du 18^e siècle : entre sociabilité et contre-culture</i>	85
---	----

Guillaume GLORIEUX <i>La boutique, un lieu alternatif de l'art au 18^e siècle</i>	99
--	----

Chanelle REINHARD

*Des caisses à Paris. L'entrée triomphale des objets
recueillis en Italie comme lieu de l'art au tournant du 18^e siècle*.....113

Frédéric JIMÉNO

L'embellissement de la basilique du Pilar de Saragosse à l'épreuve du public.....129

Frédéric DASSAS

Les period rooms seraient-elles de retour ?.....145

Métamorphoses de l'atelier : lieux de création

Guillaume NICLOUD

Le Louvre, quartier des arts.....159

Cécilie CHAMPY-VINAS

« Ordinairement dans son atelier... » *L'atelier du sculpteur
Jean-Baptiste Lemoyne (1704-1778) :*
du lieu de travail au lieu de sociabilité.....175

Élisabeth LAVEZZI

Théorie coloriste et question du lieu.....189

Guillaume FAROULT

*L'atelier dans le boudoir : l'invention de l'iconographie
de l'atelier du peintre comme espace libertin*.....205

Juan IBEAS et Lydia VÁZQUEZ

Un recoin de liberté artistique au féminin : la cuisine dans le couvent.....223

Transpositions et fictions

Isabelle BAUDINO

Les lieux de l'histoire dans les illustrations de Samuel Walle.....239

Morgane MUSCAT

« Sous un grand bocal, une... fille charmante » :
le modèle du cabinet de curiosités dans deux Nuits de Paris.....259

Bénédicte PROT	
<i>Nudités exposées</i>	273

Sophie LEFAY	
<i>Du Salon de peinture à la scène. Remarques sur quelques cas de transpositions à la fin du 18^e siècle</i>	289

Grand entretien

<i>De l'architecture comme dialogue</i>	
Entretien avec Jean-Michel WILMOTTE.....	305

II. VARIA

L'expérience de la surdité

Clémence COUTURIER-HEINRICH	
<i>Présentation</i>	317

Marion CHOTTIN	
<i>Penser la surdité. L'histoire du sourd de Chartres et l'empirisme des Lumières</i>	323

Yûji SAKAKURA	
<i>Le sens philosophique du discours sur l'éducabilité des "sourds-muets" au siècle des Lumières en France</i>	343

Yann CANTIN	
<i>Pierre Desloges : le regard sourd du 18^e siècle. Autour des Observations d'un sourd et muet (1779)</i>	357

Charline LAMBERT	
<i>L'expérience de la surdité : faire naître une sensibilité dans le sens de l'ouïe</i>	373

Philosophie et histoire des idées

François-Xavier DE PERETTI	
<i>L'Entretien d'un philosophe chrétien et d'un philosophe chinois : Témoignage philosophique d'une rencontre manquée</i>	389

Clara CASTRO
*Molécules malfaisantes, molécules sensibles et molécules organiques :
 Sade lu d'après Diderot, Buffon et Gassendi*.....413

Jesús ASTIGARRAGA et José Manuel MENUÑO
*Condorcet en Espagne : à propos d'une traduction
 manuscrite de l'Esquisse*.....431

Rudy LE MENTHÉOUR
Restaurer l'âme antique : Rousseau, Mably et le mirage polonais.....449

Guillaume COISSARD
*La philosophie de Leibniz au prisme de l'histoire intellectuelle
 chez Fontenelle et Jaucourt*.....471

Littérature

Carmen RAMIREZ
*Les fastes de l'histoire dans les Contes tartares
 de Thomas-Simon Gueullette*.....491

Sylvio HERMANN DE FRANCESCHI
Le goût du théâtre et la corruption des mœurs au temps des Lumières.....509

François MOUREAU
Malesherbes et la censure : une histoire à relire ?.....527

ZHANG Qianru
*L'introduction et la réception du marquis de Sade
 en Chine continentale et dans la région de Taïwan*.....549

Histoire

Thomas ARCHAMBAUD
*Un clan dans l'Empire : James Macpherson,
 des Lumières écossaises à l'Inde britannique (Prix 18^e siècle 2017)*.....561

Frédéric MOYER
*Turgot et la navigation de la Charente : de la théorie à la pratique,
 et retour (Accessit au Prix 18^e siècle 2017)*.....579

Historiographie

Tatiana GONCHAROVA

Trois historiens de la Révolution française à l'Université de Saint-Petersbourg
 (Nikolai Kareiev, Evgueni Tarlé, Vladimir Revunenkov)597

Floriane DAGUISÉ

De l'usage du rococo dans la critique littéraire dix-huitièmiste615

Inédit

Gauthier LANGLOIS

La correspondance amoureuse de François de Frézals,
financier en Languedoc (1732-1741)635

III. NOTES DE LECTURE

Sous la direction de Gérard LAUDIN663

Éditions de textes663

Revue687

Histoire des idées et histoire culturelle689

Histoire744

Littératures754

Arts et musicologie766

Index771

Par : Christian Albertan, Sylviane Albertan-Coppola, Roxane Argyropoulos, Sophie Audidière, Helder Mendes Baiao, Isabelle Bour, Guido Braun, Nicolas Brucker, Denis de Casabianca, Emmanuelle Cobena, Hélène Cussac, Michel Delon, Marcel Dorigny, Carole Dornier, Michel Dubuis, Colas Dufflo, Henri Duranton, Aurélia Gaillard, Gianluigi Goggi, Jean Goldzink, Patrick Graille, Jacques Guilhaumou, Eszter Kovács, Gérard Laudin, Didier Masseur, Claude Michaud, Jean Mondot, Raymonde Monnier, François Moreau, Alain Mothu, Patrizia Oppici, Paul Pelckmans, Pascale Pellerin, Marie-Emmanuelle Plagnol-Diéval, Cécile Revauger, Odile Richard-Pauchet, Melanie Slaviero, Ferenc Tóth, Dominique Triaire, Anguelina Vatchev, Iza Zatorska.

RÉSUMÉS775